



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 07 FEVRIER 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de LIVRY SUR SEINE se réunira le :

Vendredi 07 février 2025 à 20 H 30

En mairie (1 rue de Vaux)

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL du 19 décembre 2024

DELIBERATIONS

FINANCES – *rapporteur Marie-France DIDIER*

2025/01 Délibération autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – ANNULE ET REMPLACE le délibération n° 2024 – du 19 décembre 2024

AFFAIRES GENERALES – *rapporteur Régis DAGRON*

2025/02 Adhésion au CNAS pour le personnel communal

2025/03 Signature de la Convention Unique 20205-2026 avec le CDG 77

TRAVAUX – *rapporteur Jean-Michel DOMENECH*

2025/04 Extension du périmètre du SDESM – adhésion de Saint-Souplets

QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,

Etaient présents	M. DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Esther DECANTE, Alain ARNULF, Marie-France ROSSI, Adjoint, Hervé DUCAT, conseiller délégué Nadia BECHIKHI, Caroline GUIEBA, Jean-Pierre BORDERIEUX, Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Lucien SOKPOLI, Franck DELAPORTE et Thomas CLEMENT, Conseillers Municipaux,
Absents excusés	Jean-Michel DOMENECH, Nadia BECHIKHI, Christian MARI, Emily THIBOT
Pouvoirs	Jean-Michel DOMENECH à Régis DAGRON
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Lucien SOKPOLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

025/01 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) – annule et remplace le délibération 2024/42 du 19 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite de la répartition suivante :

CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	25%
OPERATION 102 - ECLAIRAGE PUBLIC	2151	123 454,00 €	30 863,50 €
OPERATION 115- Amélioration énergétique Elémentaire	2135	5 880,00 €	1 470,00 €
OPERATION 135-Extension Restaurant scolaire	231	481 826,05 €	120 456,51 €
OPERATION 136 -Rénovation salle Dumaine	231	375 000,00 €	93 750,00 €
OPERATION 137 - Création ALSH	203	58 298,00 €	14 574,50 €
20	203	7 000,00 €	1 750,00 €
21	2188	32 000,00 €	7 551,74 €
	2135	314 120,00 €	74 163,84 €
	2152	40 000,00 €	1 000,00 €
	2131	84 955,32 €	12 500,00 €
	2183	33 500,00 €	8 375,00 €
	2157	40 000,00 €	10 000,00 €
	2184	300,00 €	8,31 €
	2111	20 000,00 €	5 000,00 €
	212	3 000,00 €	750,00 €
	2182	15 000,00 €	3 750,00 €

2025/02 DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU CNAS, DE LA COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE, POUR L'ENSEMBLE DE SES AGENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

Article 1 : de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Article 3 : de verser au CNAS une cotisation au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs X le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaire

Article 4 : de désigner Christophe SIMON, adjoint, membre du conseil municipal en qualité de délégué élu.

Article 5 : d'autoriser le Maire ou son représentant à désigner :

- Parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent, notamment pour représenter la collectivité au sein du CNAS
- Un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS et les bénéficiaires, dont la missions consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Article 6 : de prévoir la dépense au budget 2025, chapitre 012 (autres charges sociales), compte 6470.

2025/03 APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE 2025-2026, RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

ARTICLE 1 :

La convention unique 2025-2026 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire, ou son représentant est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

2025/04 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-SOUPPLETS

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

APPROUVER l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.

AUTORISER Monsieur le président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

La séance du conseil est close à 20H57.

Le secrétaire de séance

Lucien SOKPOLI



Le Maire

Régis DAGRON